



ACTION 2.1.2
Actions de sensibilisation et d'accompagnement aux enjeux liés à la transition énergétique.

FEDER

Description de l'action dans le Programme Opérationnel

Cette action a pour objet de sensibiliser, informer, éduquer le public, les acteurs de la construction, et les collectivités aux économies d'énergie, aux énergies renouvelables, à l'habitat durable, transport durable, à la qualité de l'air et au lien entre santé et environnement...

- Actions conduites par la future agence régionale de l'énergie en Limousin dont les missions seront :
 - La sensibilisation des particuliers, des élus, des agents, des collectivités, des territoires, des entreprises pour une meilleure prise en compte du changement climatique.
 - L'appui technique des collectivités, des entreprises dans leurs projets de développement des énergies renouvelables en mettant à disposition l'expertise.
 - L'accompagnement des collectivités dans la réalisation et la mise en œuvre de démarches de Plan Climat Énergie Territorial, de territoires à énergie positive.
 - Le suivi des indicateurs identifiés dans le cadre du SRCAE.
 - La mise à disposition du plus grand nombre des données.
 - L'appui des porteurs de projets dans la conception et la mise en œuvre de leurs actions climat – énergie en vue d'atteindre les objectifs du SRCAE.
 - La coordination des réseaux d'échanges sur différents thèmes touchant au climat et à l'énergie.
 - Le repérage, promotion et diffusion des actions innovantes sur le territoire limousin.
 - Le cas échéant, association des acteurs du monde industriel de l'innovation et de l'énergie pour initier des projets de Recherche et Développement et d'expérimentation avec les collectivités.

Description de l'action dans le Programme Opérationnel (suite)

Néanmoins, en attendant la mise en place, de manière progressive, d'une agence régionale de l'énergie, cette action a pour vocation d'accompagner toutes les démarches d'accompagnement des acteurs dans la connaissance des enjeux liés à la transition énergétique (Espaces Info Énergie, animation plan climat, territoires à énergie positive et démarche d'animation territoriale énergie-environnement intégrée, animation développement durable à destination des bailleurs sociaux, animation éco-construction, animation Conseil en Énergie Partagé.).

- Actions sous forme de missions complémentaires d'accompagnement des acteurs dans la connaissance des enjeux liés à la transition énergétique par l'intermédiaire notamment de :
 - Missions à l'échelle régionale d'études, d'observation, de planification, d'orientation, actions régionales de communication pour une meilleure connaissance des enjeux de transition énergétique ;
 - Développement de nouvelles filières concernant les matériaux et les procédés constructifs, l'éco-construction, l'éco-réhabilitation et l'éco-conception.

Pour information, « l'animation éco construction » implique « l'animation éco-réhabilitation ».

Bénéficiaires

- Bailleurs sociaux.
- Collectivités territoriales et leurs groupements.
- Groupements d'intérêt public (GIP).
- Établissements et organismes publics.
- Sociétés d'économie mixte (SEM).
- Associations.

Nature des dépenses éligibles

- Dépenses internes nécessaires à la réalisation de l'opération : dépenses directes de personnel, charges directes de fonctionnement (achats et fournitures, publications et communications, locaux, déplacements missions, frais postaux...), prestations externes, coûts indirects de fonctionnement, contributions en nature.
- Dépenses de communication, d'information.
- Frais d'investissements plafonnés à 10% des dépenses de salaires chargés.
- Devis de prestations externes (études, missions d'évaluation,...).
- Dépenses réalisées pour la connaissance et la valorisation des données relatives au climat, air et énergie à l'échelle régionale.
- Mission observation à l'échelle du territoire limousin.

Pour l'ensemble des dossiers retenus, les frais liés à la mise en œuvre des obligations de publicité européenne sont éligibles.

Ne sont pas éligibles les dotations aux provisions, les charges financières, les charges exceptionnelles, les amendes, les pénalités financières, les frais de contentieux,...

Options de coûts simplifiés des fonds européens PÔLE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

– Coûts indirects

Financement au taux forfaitaire de 20 % des coûts directs (méthode de calcul juste, équitable et vérifiable).
(article 68.a du règlement 1303 du 17/12/2013).

- Taux forfaitaire maximal de 15 % des frais de personnel directs éligibles (article 68.1b du règlement 1303 du 17/12/2013 – méthode de calcul prédéterminée sans autre justification).

Options de coûts simplifiés des fonds européens PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE- SANS OBJET EN ATTENTE DE RÉFÉRENTIELS STABILISÉS

Critères d'éligibilité des projets

Volet sensibilisation, information, conseil concernant la connaissance des enjeux liés à la transition énergétique :

- Zone d'influence (population et territoire couverts) pour une couverture régionale de l'animation pour chaque cible.
- Propositions d'animation validées conjointement par l'ADEME, l'État et la Région.

Volet Missions complémentaires / connaissance des enjeux liés à la transition énergétique :

- Intérêt régional du projet.
- Portage collectif
- Durabilité de la mesure et évaluation des politiques publiques.

Critères de sélection des projets

Volet sensibilisation, information, conseil concernant la connaissance des enjeux liés à la transition énergétique :

- Capacité à animer les acteurs du réseau ou territoire : impact (qualité et nombre de personnes ciblées) et pertinence des actions d'information, de sensibilisation et de mise en réseau des acteurs.
- Dynamisme et motivation des candidats au projet d'animation.
- Projets touchant en priorité une logique changement climatique, énergétique, effet de serre et environnementale.
- Reproductibilité de la mission.

Volet Missions complémentaires / connaissance des enjeux liés à la transition énergétique :

- Projet intégrant une démarche participative.
- Restitution régulière des résultats au plus grand nombre.
- Projet permettant une mutualisation régionale et nationale des données.

Prise en compte des priorités horizontales du programme :

- Développement durable,
- Non discrimination et égalité des chances,
- Égalité entre les hommes et les femmes.

↳ Taux applicables

Taux maximum d'aide publique	
Hors autofinancement pour un maître d'ouvrage public	100 %
Taux moyen indicatif FEDER du coût total éligible	40 %

La moyenne d'intervention financière de l'Union européenne pour l'axe considéré est indiquée page 18 (première partie architecture du PO).

Planchers d'aide (€)

Coût total	20 000 €
FEDER	8 000 €

Régimes d'aides applicables

- Sous réserve du caractère économique de l'action à analyser en fonction du projet.
- Toute base juridique pertinente notamment en Recherche Développement et Innovation (RDI) et Environnement.
- Régime Général d'exemption par catégories (RGEC) n°651/2014 du 17 juin 2014.
- Régime cadre exempté de notification n°SA 40 453 relatif aux aides en faveur des PME.
- Règlement (UE) n° 360/2012 du 25 avril 2012 relatif aux aides de minimis SIEG (Services d'Intérêt Économique Général).
- Règlement (UE) n°1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif aux aides De Minimis.

↳ Les indicateurs, financiers et les cibles à atteindre

Les déterminants des indicateurs et cibles sont regroupés dans les « fiches indicateurs » disponibles pour les agents en charge des dossiers (répertoire fonds européens).

○ Les cibles financières à atteindre sur l'action.

Numéro de l'action	Valeur cible 2014-2018 sur dépenses totales en euros	Valeur cible 2019-2023 sur dépenses totales en euros
212	1 164 380 €	2 285 620 €

○ Instruments financiers applicables

1	Subvention non remboursable	X
2	Subvention remboursable	
3	Soutien par le biais d'instruments financiers : capital-risque et de fonds propres ou équivalent	
4	Soutien par le biais d'instruments financiers : prêt ou équivalent	
5	Soutien par le biais d'instruments financiers : garantie ou équivalent	
6	Soutien par le biais d'instruments financiers : bonifications d'intérêt, contributions aux primes de garantie, soutien technique ou équivalent	

Modalités de dépôt des dossiers

En continu.

Service(s) en charge de l'instruction des dossiers

Contact : Jean François DAUDET
jean-francois.daudet@nouvelle-aquitaine.fr

Contact : Chahrazed BELDJILALI
chahrazed.beldjilali@nouvelle-aquitaine.fr

Les indicateurs de la Priorité d'Investissement 4a (pour les actions 211 et 212 de la PI)

Les indicateurs de résultat

Changement attendu par la PI 4a : - Augmenter la part de la production énergétique renouvelable par rapport à la consommation régionale.

Objectif spécifique (OS) 2.1 : Augmenter la capacité de production d'énergies renouvelables et leur utilisation.

- Les indicateurs physiques **de résultat** et leurs cibles, données à renseigner dans le cadre du pilotage partenarial du programme.

Intitulé de l'indicateur	Numéro de l'indicateur	Source de l'indicateur dans le cadre du partenariat	Année de référence	Valeur de référence	Cibles 2023
Évolution de la part d'électricité renouvelable dans la consommation finale d'électricité (%)	IR 12	Ministère du développement durable	2009	28 %	55 %

Les indicateurs de réalisation hors réserve de performance

- Les indicateurs **de réalisation** (coopération).

Intitulé de l'indicateur	Numéro de l'indicateur	Source de l'indicateur dans le cadre du partenariat	Fréquence
Nombre de projets comportant une dimension de coopération interrégionale ou transnationale impliquant les acteurs du Limousin	COOP 01	Bilan d'exécution du bénéficiaire	Annuelle